

Les déplacements, un enjeu fort pour l'agglomération de Villefranche-sur-Saône



Patrick PHULPIN

Directeur Général des Services
de la Communauté d'Agglomération
de Villefranche
69 Rhône

Depuis décembre 1996, la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'énergie (LAURE) impose la réalisation en France de Plans de Déplacements Urbains (PDU) pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants (Lyon, Grenoble, Saint-étienne, Annecy, Chambéry, Valence et Annemasse en Rhône-Alpes).

Les villes moyennes, qui représentent pourtant 40% de la population, sont exclues du dispositif réglementaire. Elles souffrent pourtant des mêmes maux que les grandes en matière de déplacements. Habitat délocalisé en périphérie, emplois concentrés au centre, dispersion des zones commerciales et de loisirs,... En 2003, seule une dizaine d'agglomération de moins de 100 000 habitants s'étaient lancées dans la démarche.

Consciente que la question des déplacements constitue un enjeu majeur pour les prochaines décennies, la Communauté d'agglomération de Villefranche s'est engagée volontairement dans l'élaboration d'un Plan de Déplacements Urbains sur l'ensemble de son territoire.

Ce document, arrêté en conseil communautaire en septembre 2006, propose un plan de 35 actions destiné à initier, pour les dix prochaines années, une politique publique globale des déplacements à l'échelle de l'agglomération. L'objectif est d'offrir une agglomération où tous les modes de déplacements ont leur place (piétons, vélo, bus, voitures...), qui soit plus sûre et plus agréable à vivre, dans un souci permanent d'accessibilité et de solidarité tant sociale

que géographique tout en restant au service de son développement économique.

Parmi les actions déjà engagées on peut notamment retenir : la mise en œuvre d'un schéma directeur pour les vélos, l'élaboration d'une charte guide d'aménagement en faveur des piétons, la volonté de maîtriser l'usage de la voiture individuelle en travaillant sur la hiérarchisation du réseau de voirie et les caractéristiques techniques des voies, les travaux de mise en accessibilité du réseau de transports urbains,...

Le chemin est encore long et les habitudes sont tenaces ! La pédagogie s'avère souvent nécessaire mais une agglomération comme Villefranche détient d'importants atouts. Les distances par exemple y sont relativement courtes ce qui facilite la promotion du vélo



et de la marche. La vertu d'exemple prend également toute sa valeur. Si les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les administrations déconcentrées, les entreprises évoluent en proposant à leurs salariés des modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière. Cela se voit et cela se sait vite.

Il s'agit ensuite d'agir conjointement sur l'urbanisme et sur les déplacements, armé d'une volonté politique ferme. Aujourd'hui pour l'agglomération de Villefranche, cette volonté politique apparaît sans conteste bien présente.

Patrick PHULPIN

Directeur Général des Services
de la Communauté d'Agglomération de Villefranche
69 Rhône